

Étude sur la trajectoire sociojudiciaire des enfants dont la situation est prise en charge sous la *Loi sur la protection de la jeunesse* (TRAJUD)

Webinaire IUJD-CRUJeF

13 juin 2025

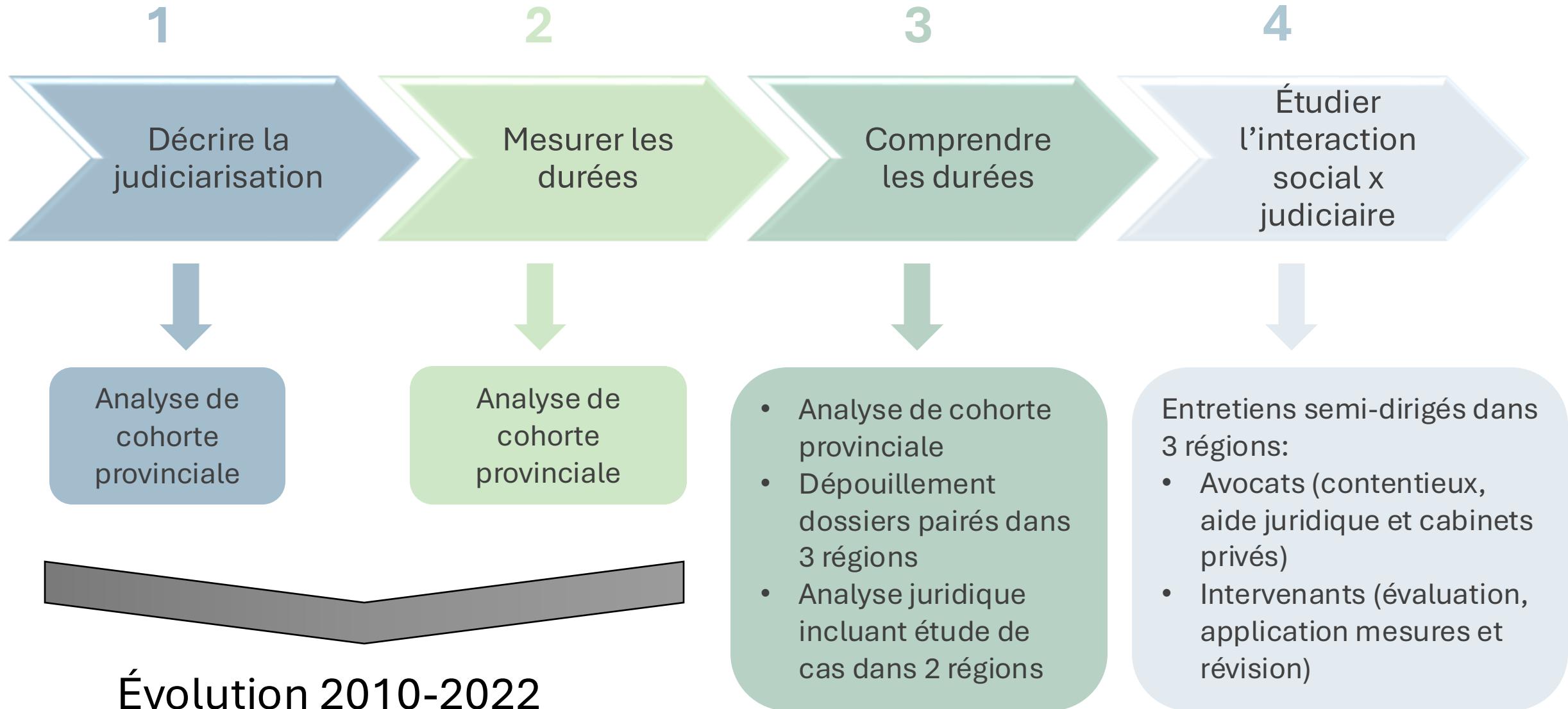
Hélie, Chateauneuf, Lavallée, Robitaille et Rivest-Beauregard



Plan de présentation

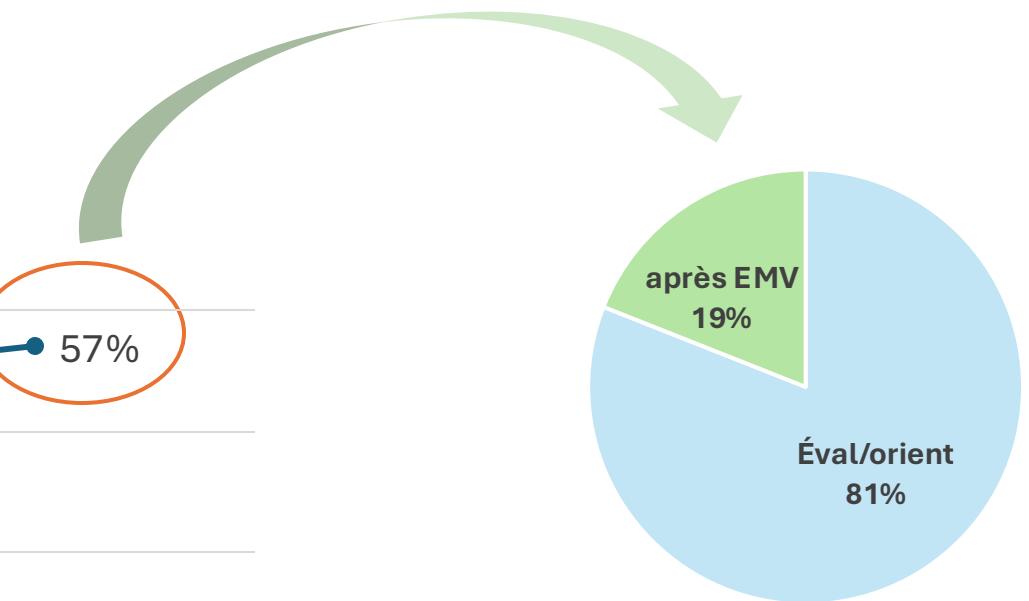
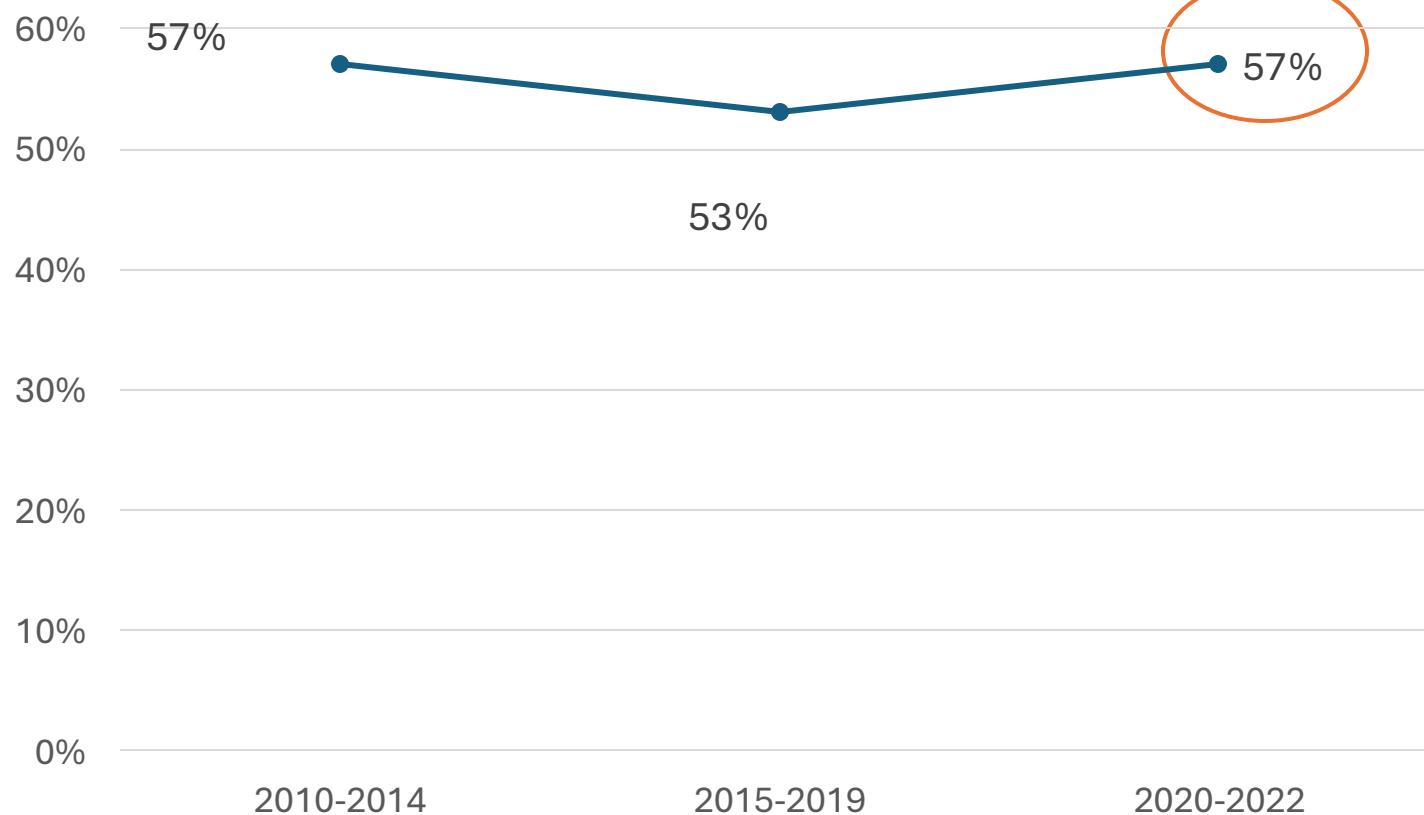
- Objectifs et méthodologies associées
- Faits saillants
 - De l'analyse quantitative
 - De l'analyse qualitative
 - De l'analyse judicitaire
- Regards croisés sur les résultats
- Échanges

Objectifs et méthodes associées

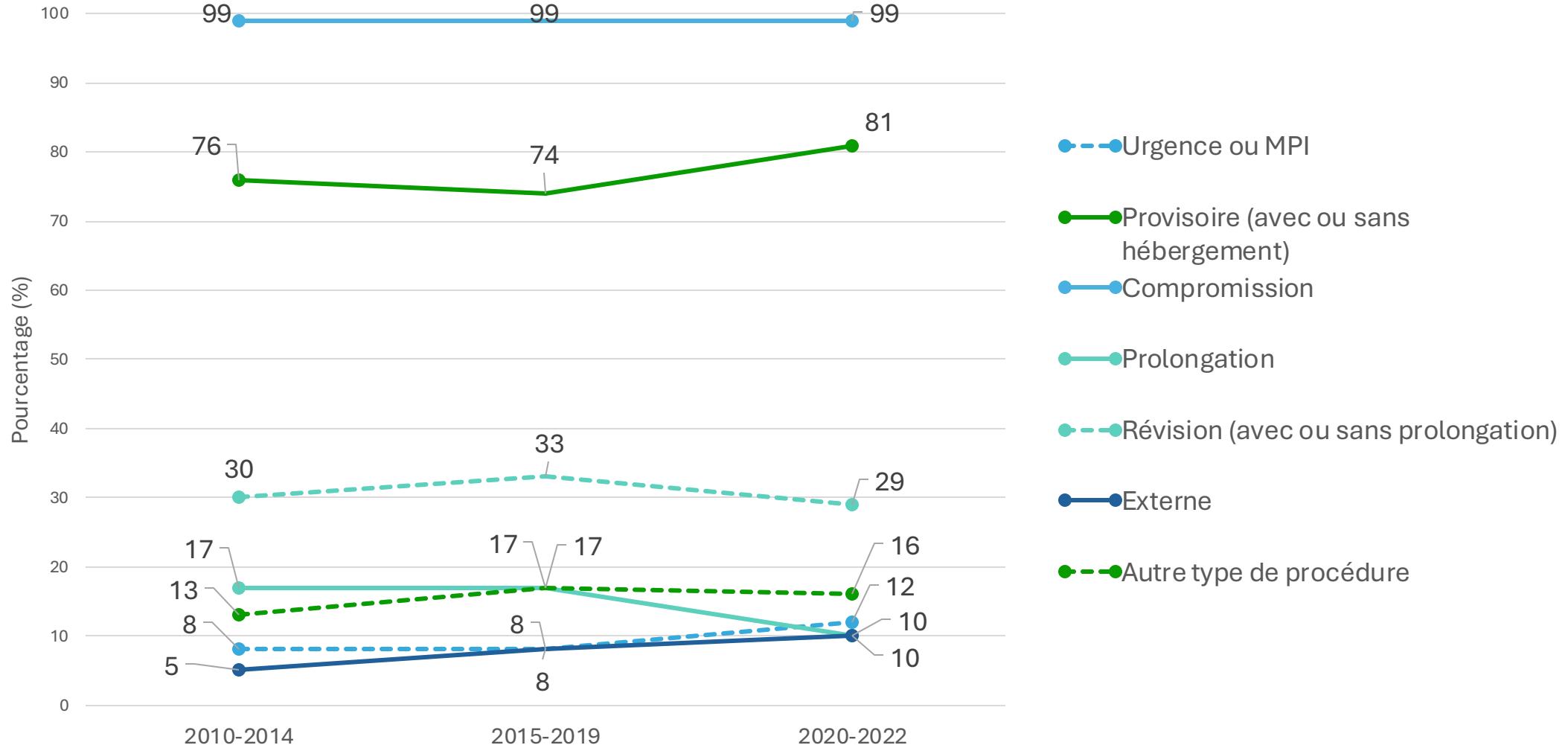


Résultats de l'analyse quantitative

Une faible majorité d'enfants voient leur prise en charge judiciarisée

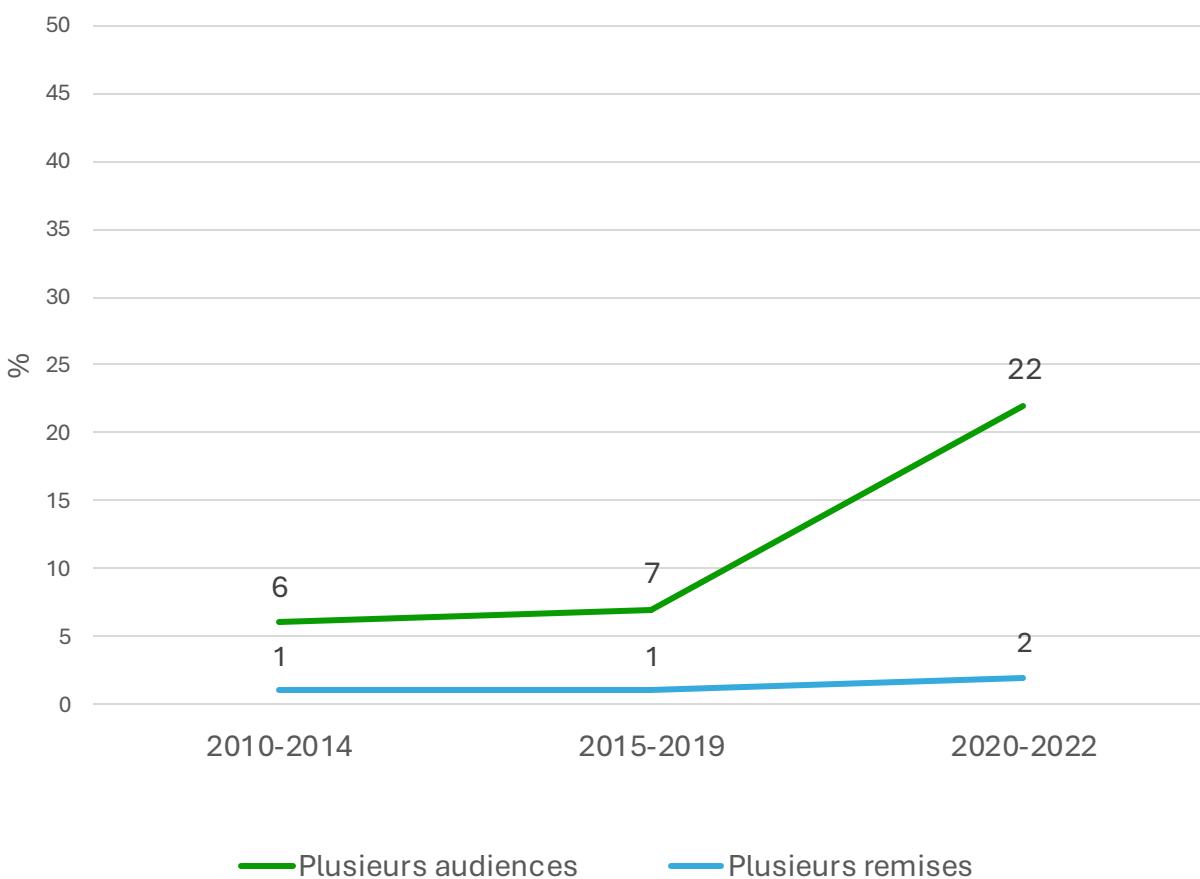


Les procédures les plus fréquentes et leur évolution

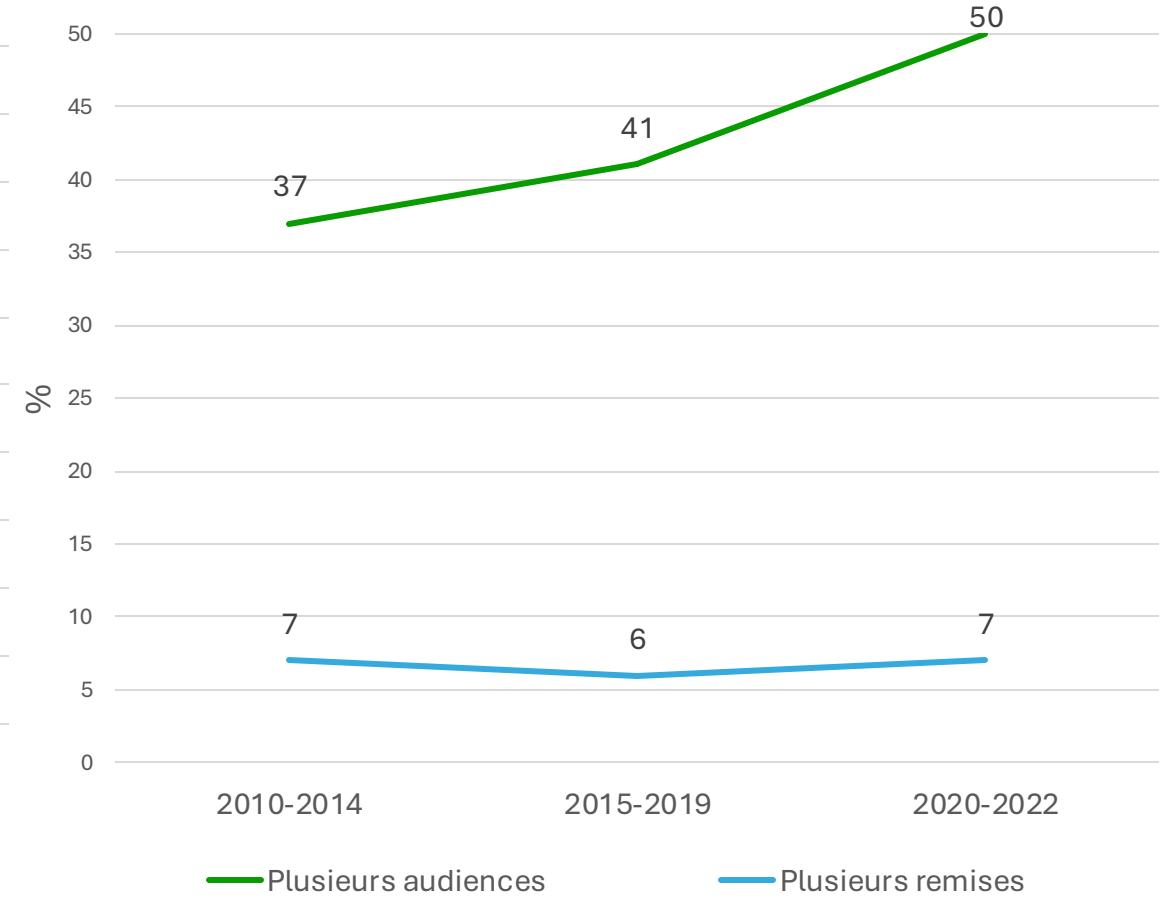


Un plus grand nombre d'audiences et de remises par procédure

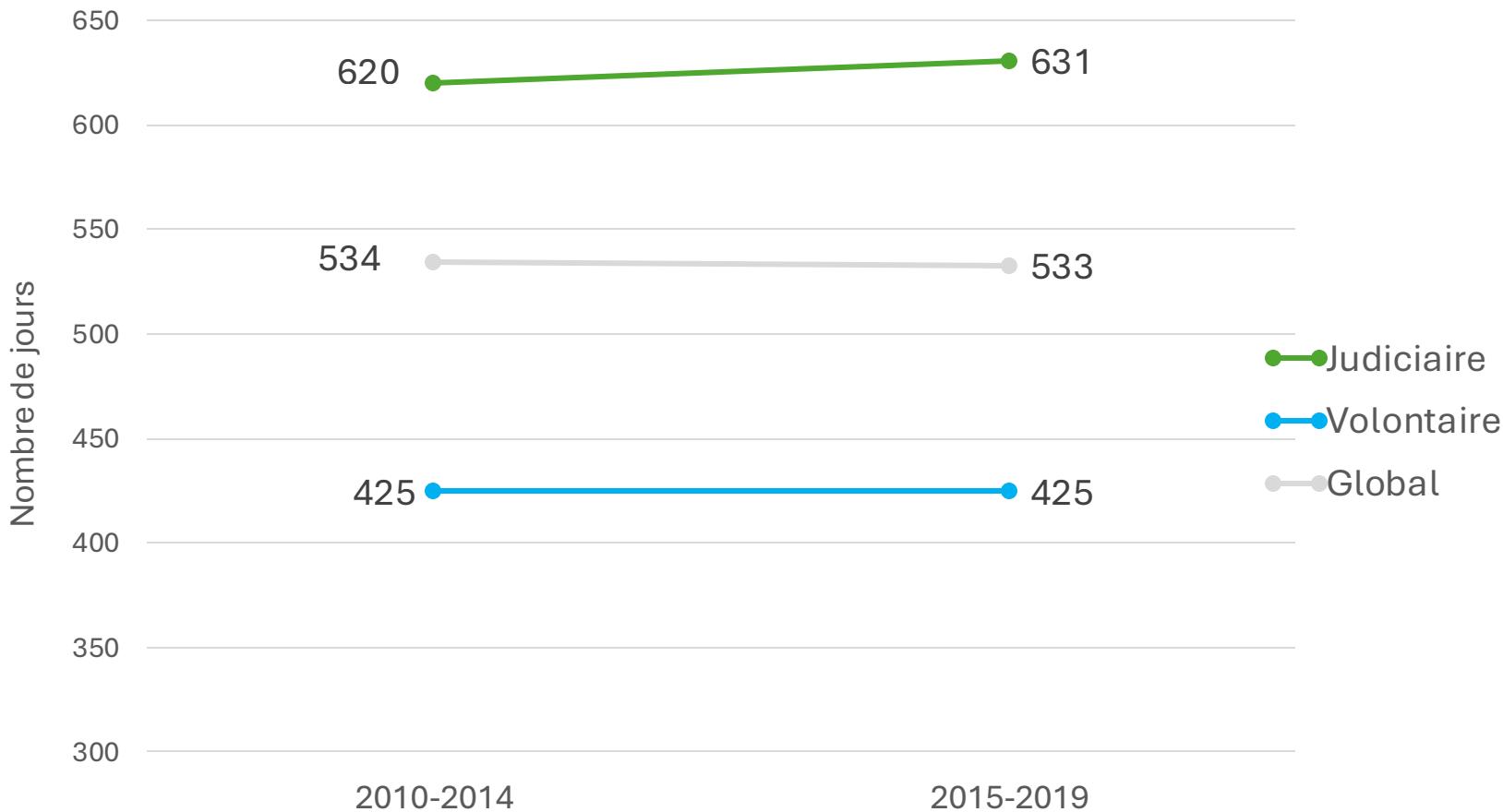
Dans les procédures provisoires



Dans les procédures en compromission

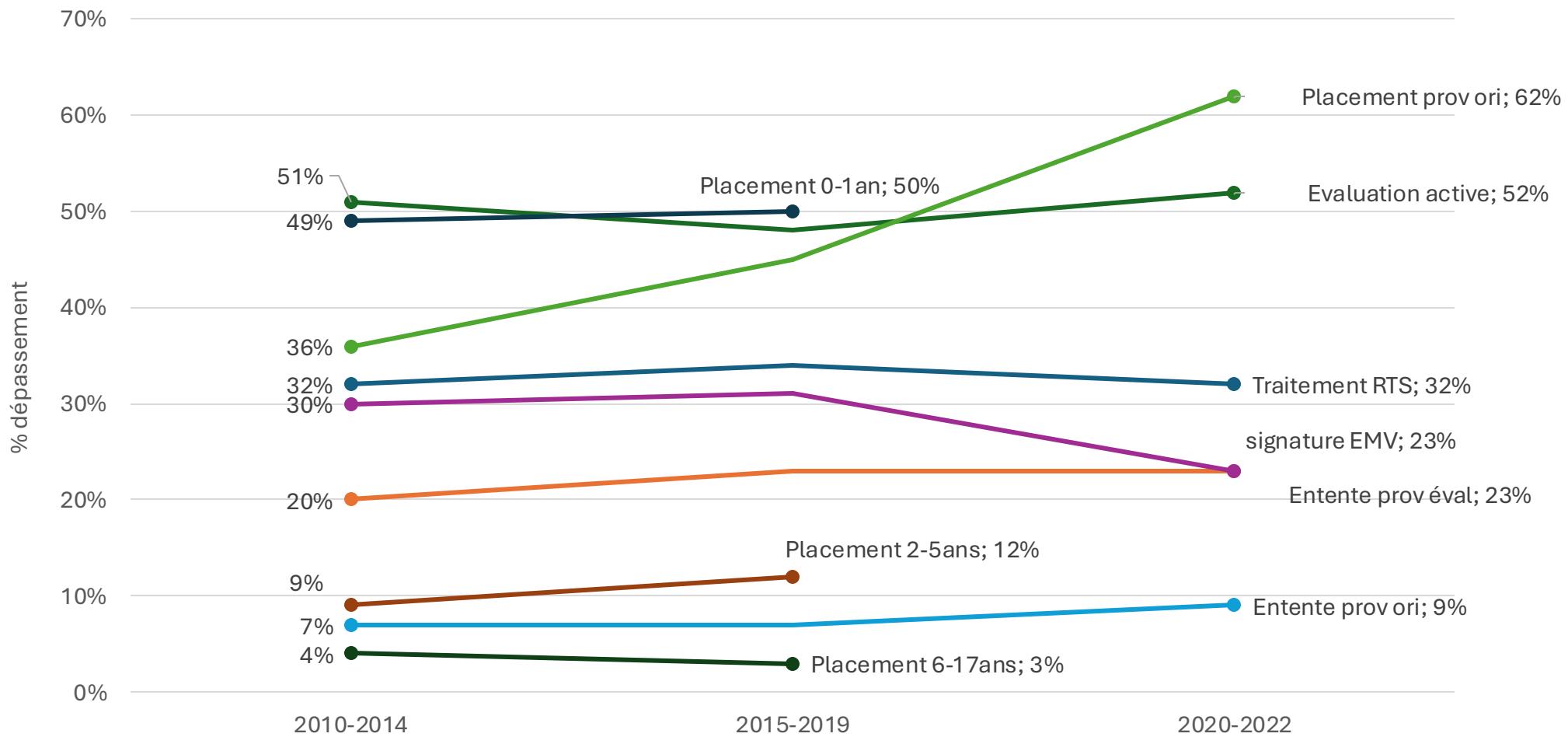


Les épisodes judiciarés sont plus longs que ceux sous le régime volontaire



Des durées normées souvent dépassées

Pourcentage de dépassement des durées normées selon la période



Les épisodes longs sont associés à ...

Caractéristiques familiales

- Enfant plus jeune
- Région urbaine/district
- Monoparentale
- Négligence/risque de

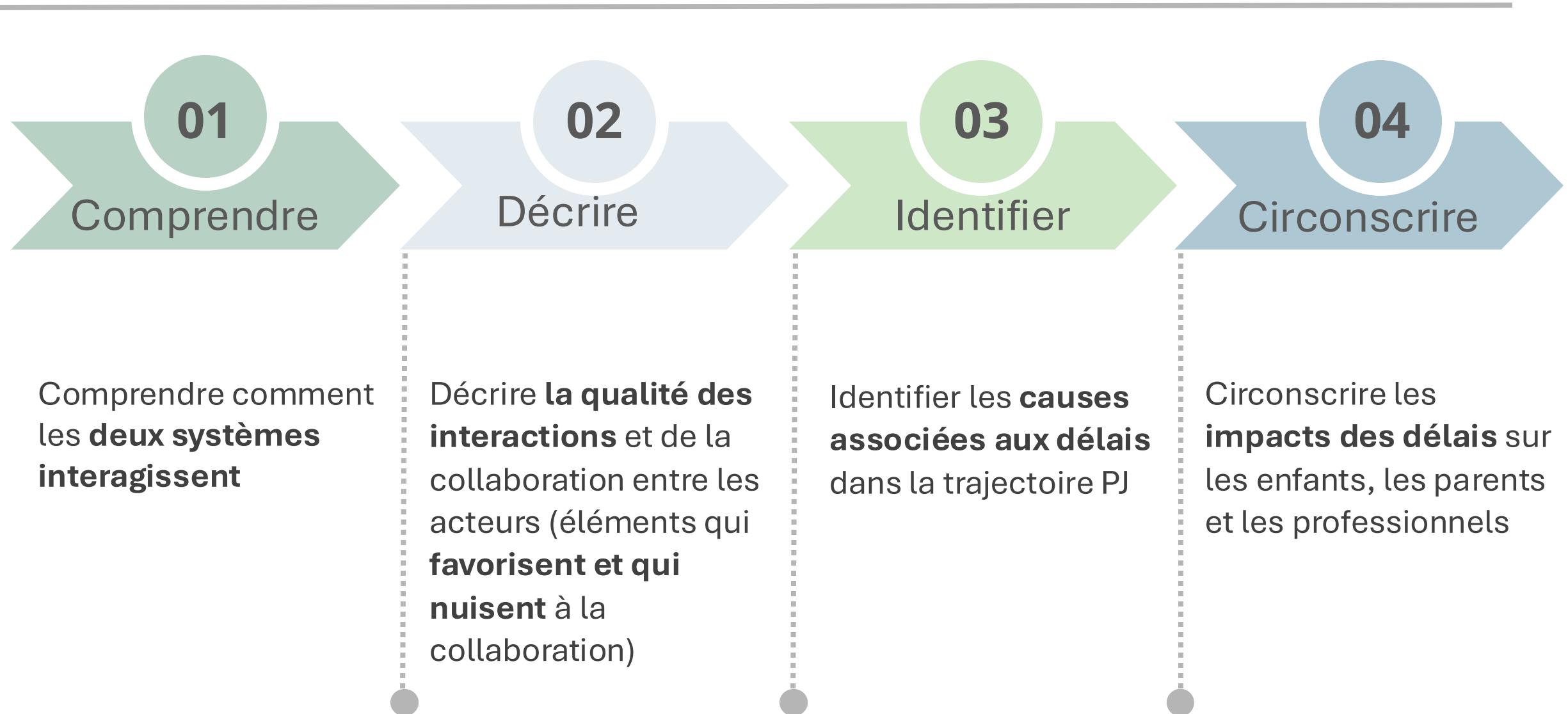
Dossier social

- RTS long
- Attente 1ier contact
- Durée sans responsable à l'AM
- EMV
- Placement
- Reports de rencontres
- Demande d'expertise

Dossier judiciaire

- Procédure proforma
- Remise (conflit d'horaire)
- Procédures externes
- Procédures "autres"

Résultats de l'analyse des entretiens semi-dirigés



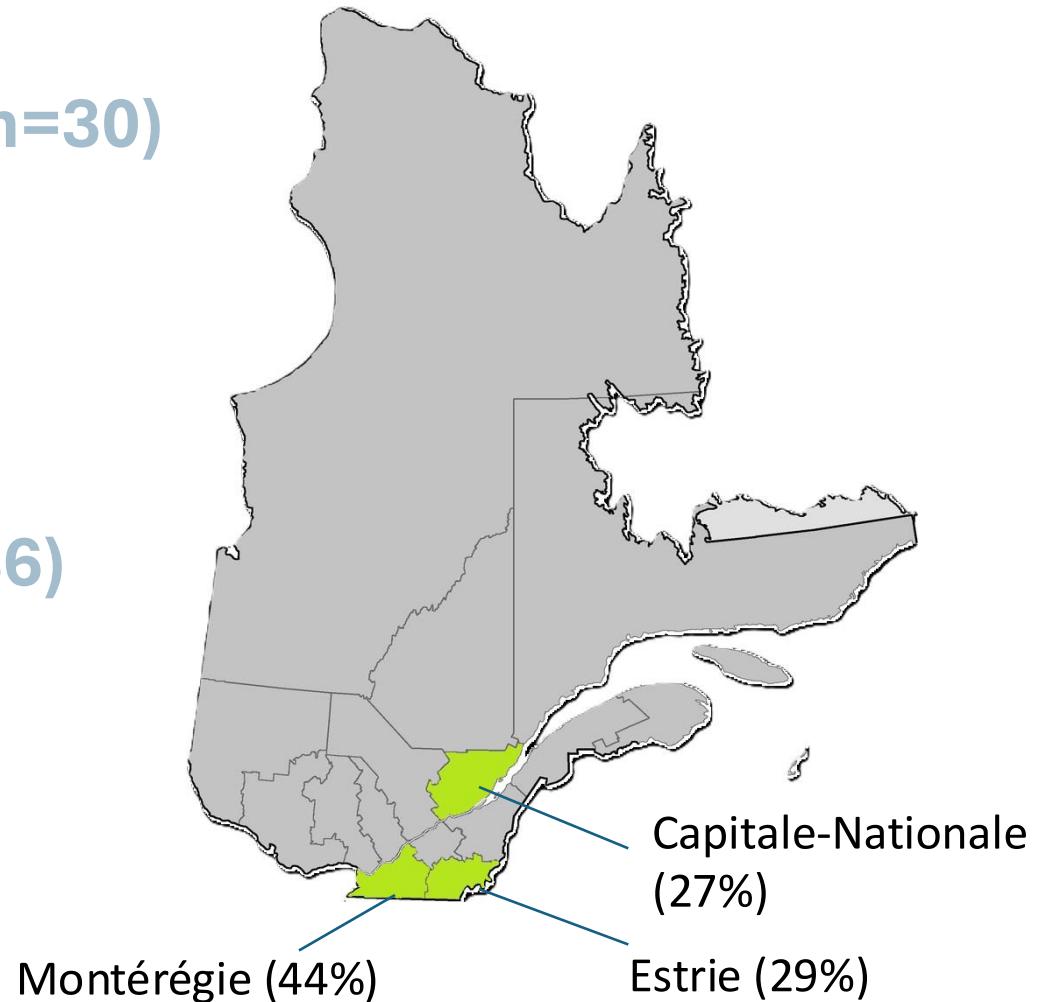
Analyse d'entretiens dirigés

- **Intervenants du domaine juridique (n=30)**

- Contentieux DJP (n=11)
- Aide juridique (n=10)
- En cabinet privé (n=9)

- **Intervenants du domaine social (n=36)**

- Évaluation/orientation (n=13)
- Application des mesures (n=12)
- Révision (n=11)



01

Comprendre
comment les
deux systèmes
interagissent

Des interactions qui
s'appuient sur:

- Documents (rapports psychosociaux, d'expertises);
- Procédures (ordonnances);
- Approches théoriques;
- Textes législatifs (LPJ et autres lois);

Ce sont des critères très précis et c'est comme une ligne directrice. La loi, c'est là-dessus qu'on se base pour déterminer si oui ou non un enfant sa sécurité ou son développement est compromis (S-INT-Éval-22).

Des interactions qui
s'exercent dans divers
contextes :

- Consultations, soutien, préparation au tribunal;
- Négociations ou recherche d'arrangements;
- Rôles professionnels

Je pense que c'est toujours très utile d'avoir un maximum de compréhension des enjeux [psychosociaux]. Même si on n'est pas des psychologues, on travaille avec des humains à tous les jours, alors je pense que c'est très utile de comprendre ce qu'il y a derrière (J-AV-Ajur-07).

Un travail en interdisciplinarité peu soutenu par la formation académique

C'est quelque chose que je déplore; on n'a pas assez de formations qui nous sont donnés par d'autres professionnels, que ce soit des psychologues, des neuropsychologues, même des médecins. On n'a aucune formation qui nous est offerte pour mieux comprendre nos dossiers, notre clientèle (J-AV-Ajur-08).

C'est très minime, ce que j'ai eu comme formation en terme du légal dans mon parcours académique. C'est vraiment mon expérience sur le terrain, aller au tribunal, questionner, comprendre. C'est là que ça m'a formé. Sinon, ce n'est pas à l'école que j'ai appris ça (S-INT-Rév-17).

Ce qui facilite la collaboration et le travail en interdisciplinarité

02

Décrire **la qualité des interactions** et de la collaboration entre les acteurs (éléments qui **favorisent et qui nuisent à la collaboration**)

- Compréhension et respect du rôle des autres;
- Communication efficace et positive entre les acteurs;
- Travail autour d'un objectif commun;
- Proximité physique et géographique;
- Certaines qualités et attitudes personnelles.

Le fait que les intervenants psychosociaux nous consultent plutôt que de juste nous imposer leur mandat, qu'ils nous invitent dans les discussions cliniques quand c'est nécessaire, puis qu'après ça, à l'inverse, que nous, on les accompagne plus, on offre plus de soutien. Bien, je pense que ça, ça crée plus de cohésion (J-AV-Cont-07).

Il y a certains avocats avec qui j'ai pu développer une relation de confiance, puis avec qui je peux jouer cartes sur tables, puis un peu brainstormer, puis parler de mes inquiétudes, parler du dossier. Puis, après ça, eux sont capables de mettre en confiance l'intervenant (J-AV-Ajur-08).

Ce qui complique ou nuit à la collaboration et au travail en interdisciplinarité

Quand on est trop chacun de notre côté, que ce soit nous au niveau psychosocial ou que ce soit eux au niveau légal, quand on est trop campé sur nos positions et qu'on n'a pas d'ouverture, là, la collaboration est plus difficile. Il faut avoir de l'ouverture (S-INT-Rév-14).

- Méconnaissance du rôle de l'autre;
- Règles déontologiques qui limitent les interactions;
- Surcharge de travail;
- Roulement élevé de personnel et manque de ressources;
- Pratiques adversariales;
- Certaines qualités et attitudes personnelles

C'est plus quand on arrive au contre-interrogatoire où en fait, un des rôles des autres parties quand ils ne sont pas en accord avec notre position, c'est de carrément démolir notre crédibilité. Mais parfois, dans les contre-interrogatoires, il y a des sous-entendus et il y a toute la « game » du tribunal [...] où là on essaie de nous faire dire qu'on a mal fait notre travail (S-INT-Éval-24)

Perceptions des acteurs en regard des délais rencontrés

03

Identifier les
causes associées
aux délais dans la
trajectoire PJ

- Remises d'audience;
- Planification non optimale du temps de cour;
- Difficultés de communication

Il y a énormément de demandes de remises parce qu'on ne peut pas se préparer adéquatement si on n'a pas reçu les pièces à l'avance. Mais comme tout le monde déborde de partout... [...] Finalement à la date de Cour, on n'est pas prêt à procéder (J-AV-Ajur-05).

Un gros problème c'est: admettons qu'on se fixe une journée et que le temps est mal estimé à la base. Mais là, on a commencé devant un juge qui est saisi; il faut qu'on continue devant le même juge, mais on manque de juges donc ils sont déjà bookés pour les prochains mois. Donc là on va continuer ce procès-là dans trois mois parce qu'on a mal évalué le temps à la base (J-AV-Ajur-10).

Perceptions des acteurs en regard des délais rencontrés

- Manque de ressources
- Problème de disponibilité des acteurs
- Difficultés propres à la clientèle

Honnêtement, [le problème], c'est les agendas; ce n'est pas la collaboration. C'est la disponibilité et les agendas judiciaires (S-Int-Eval-24).

C'est qu'il n'y a pas assez de juges, il n'y a pas assez de salles de Cour d'ouvertes, il n'y a pas assez d'effectifs, il n'y a pas assez d'intervenants. Bref, il n'y a pas assez de staff. Ce n'est pas compliqué. Quand bien même qu'on va faire une gymnastique XYZ (J-AV-Ajur-03)

Je pense que la situation des familles s'est beaucoup alourdie. Les familles sont de plus en plus hypothéquées. Les difficultés se sont intensifiées au Québec dans nos familles qui étaient déjà en difficulté, mais là, elles le sont encore plus pour différentes raisons (S-Int-Rev-14).

Des délais qui ont des impacts sur...

04

Circonscrire les
impacts des délais
sur les enfants, les
parents et les
professionnels

- **la clientèle:**
 - lacunes dans les services, sentiment d'attente, stress, incompréhension.
- **les professionnels:**
 - alourdit la charge de travail; exige des mises à jour.
- **le système PJ:**
 - effet en cascade: retards qui s'accumulent et affectent tout le système.

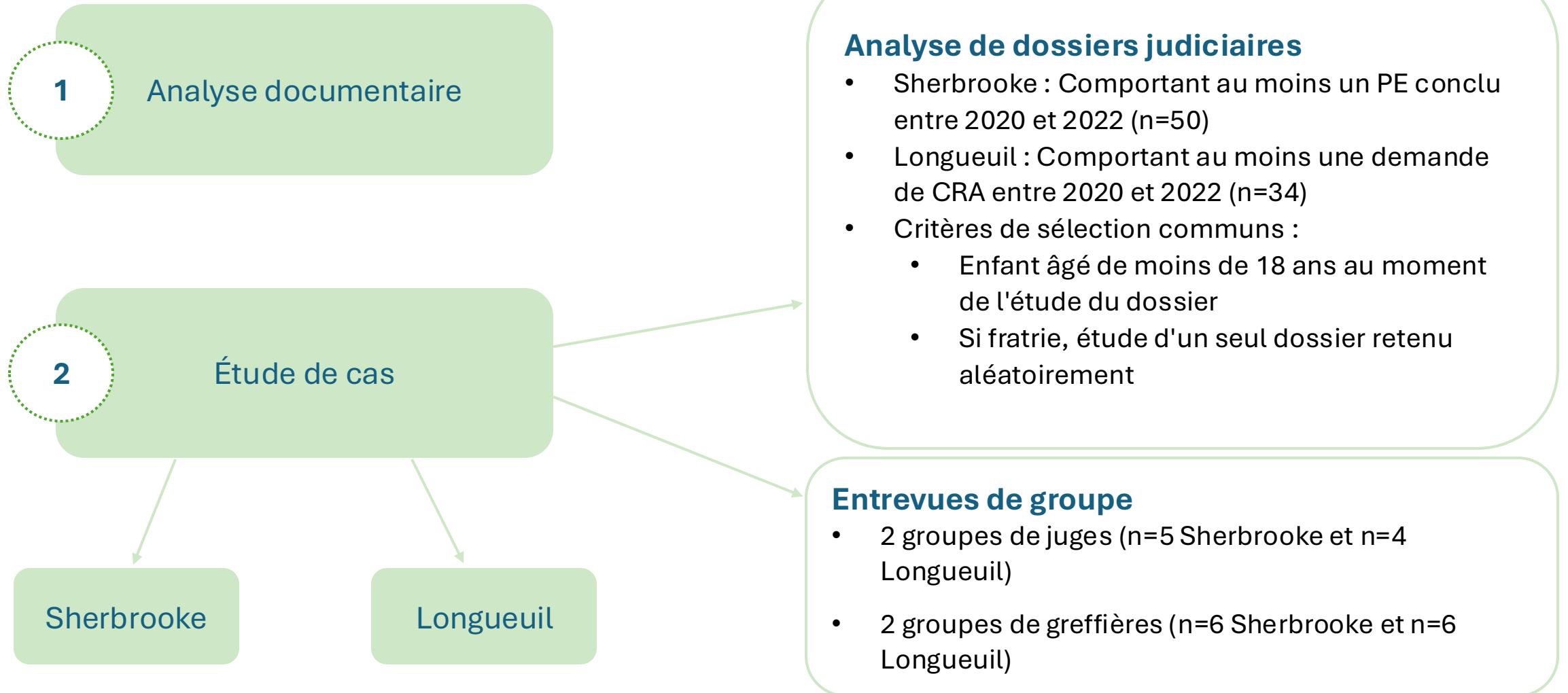
C'est lourd et stressant pour les enfants de ne pas savoir quand est-ce que ça va se terminer. Quand il y a des remises, c'est catastrophique pour eux psychologiquement d'être maintenus dans ce stress-là puis dans l'attente, de ne pas savoir ce qui va se passer (J-AV-Ajur-08).

Si on débute une audience et qu'on n'a pas le temps de terminer, on reporte à 5-6 mois plus tard. La situation a le temps de changer pendant tout ce temps-là. Finalement, il faut quasiment recommencer l'audience, parce que tout ce qui a été dit, ce n'est plus contemporain, ce n'est plus d'actualité (J-AV-Cont-03).

Fait que les provisoires, il faut qu'ils passent nécessairement en priorité parce que ce sont des urgences. Donc là, on va repousser des dossiers qui sont fixés à cette date-là depuis un certain temps. C'est un vrai jeu de dominos (J-AV-Priv-20).

Résultats de l'analyse juridique

Rappel méthodologique



L'évolution des délais dans la loi

3 principaux objectifs observés dans les réformes :

- ✓ Répondre à des enjeux d'ordre administratifs
- ✓ Favoriser la déjudiciarisation
- ✓ Mettre de l'avant les approches consensuelles

Les approches consensuelles sont perçues comme la voie à privilégier pour réduire les durées

Ce qu'il faut retenir au sujet des CRA

Elles sont peu utilisées

- Exemple de Longueuil : 55 dossiers comportant une demande de CRA entre 2020 et 2022 comparativement à un total de 1422 dossiers ouverts (excluant les dossiers ouverts avant cette période et qui étaient encore actifs).
- Les données statistiques de la Cour du Québec abondent dans le même sens.
- Le manque de ressources est un frein à la tenue des CRA.

[...] des fois c'est utile la CRA, mais en absence de ressources, j'utilise autre chose. (J-1-S)

Elles ont un taux de succès élevé

- 24 dossiers sur 34 pour lesquels il y a eu une demande de CRA se sont soldés par une entente (70%).

Elles sont tout de même appréciées

- *Au lieu de fixer un cinq, six jours de procès avec des gens qui ne comprennent même pas vraiment ce qui se passe au niveau judiciaire, qui parfois ne sont pas représentés [...] Bien, on fixe une conférence de règlement à l'amiable. Puis, on bloque une journée complète, on s'assoit dans une salle où on n'est pas en toge. Le juge est là, puis le juge a plus un rôle de médiateur. Les avocats, on est là, mais c'est plus les parties qui sont sollicitées pour trouver des solutions. (J-AV-Ajur-06)*

Ils sont en constante augmentation depuis 2020

Tableau 23. Nombre de PE vs. Nombre de jugements rendus sur le fonds au palais de justice de Sherbrooke pour les années civiles 2020-2023

	Par période			
	2020	2021	2022	2023
Nb de PE	179	238	362	641
Nb de jugements rendus (fonds)	1 034	1 074	937	1 443
Ratio des PE sur le nb de jugements rendus (fonds)	17 %	22 %	38,6 %	44 %

Source : documents fournis par le ministère de la Justice, 2024.

Note : Considérant que les dossiers judiciaires en protection de la jeunesse sont supprimés lorsque l'enfant atteint la majorité, les données relatives aux PE sont celles qui étaient disponibles au pluriel (M012) au moment de l'extraction des données. De ce fait, les données réelles sont probablement plus élevées.

Ils soulèvent des enjeux éthiques

- L'obligation expresse de vérifier le consentement des parties a été abrogée
- 49/50 sont homologués intégralement
- 39/50 sont homologués en 5 minutes et moins
- Les parents ne sont pas toujours représentés par avocats pour la signature des PE (17/40 pour les pères et 36/51 pour les mères)

Ils semblent éclipser le recours à la voie accélérée

- *Moi je ne suis pas très fan des voies accélérées, mais on en fait beaucoup, on en faisait beaucoup avant que les projets d'entente ne soient mis en place (J-2-L)*

Les constats communs aux CRA et aux PE

Ces pratiques désengorgent le rôle. Elles auraient donc un effet indirect sur les durées judiciaires.

Concernant les CRA, différents acteurs s'entendent pour dire que la pratique permet de "*sauver du temps de cour*".

"Puis, on a un pourcentage de près de 45 % de projets d'entente. Donc, si on n'avait pas ces projets-là, là on serait dans la "schnoutte" je dirais, imaginons qu'on ajoute 45 % de dossiers, juste pour des petits consentements de 30 minutes, là, on fonctionnerait plus." (J-15-S)

Les PE et les CRA, en contexte PJ, n'ont pas vocation à assurer des solutions plus pérennes qu'un jugement.

Retour des dossiers devant le tribunal suivant l'entente découlant de la CRA ou du PE :
N=16/24 (CRA-Longueuil)
N=34/50 (PE1-Sherbrooke)

Le recours aux modes de gestion

Assure une meilleure planification et une gestion plus efficace du temps de cour, notamment grâce aux pro forma.

Une utilisation qui dépend des besoins et des ressources de chacun.

Une adaptation des pratiques prévues par la loi et le développement de nouvelles pratiques pour tenter de réduire les durées.

Autant chez le DPJ, les rapports étaient tout le temps en retard autant les avocats de la pratique privée se préparaient pas, mais là ils sont obligés de se commettre parce qu'il y a des pro forma [...] on met des pro forma avant de fixer une date. Il est fixé pro forma, on s'assure qu'on a les rapports (J-2-L)

Mais je sais qu'à Sherbrooke, ils ont des heures de ... c'est un peu plus une justice sur rendez-vous. Ici, c'est un peu plus difficile à faire [...] à cause du nombre de salles qui roulent en même temps dans une même journée à Longueuil. [...] Mais ça pourrait être quelque chose qu'on essaie éventuellement si on a un peu plus de ressources, mais oui, c'est une bonne idée. (J-2-L)

En Montérégie, on a fait le choix, que ça soit un juge gestionnaire différent du juge qui fait l'audition la plupart du temps. (J-9-L)

Regards croisés sur les résultats

Jusqu'à quel point a-t-on recours à la judiciarisation et à quel moment survient-elle?

La **moitié** des prises en charge sont judiciarisées

- rarement après un essai en volontaire
- le plus souvent durant l'orientation

L'EMV est fréquente et atteint son but la plupart du temps

Besoin de mieux comprendre la décision de judiciariser

Le taux de judiciarisation **n'a pas diminué** depuis 2010 malgré l'ajout de dispositifs favorisant le consensus (donner plus de temps au volontaire)

- Entente volontaire
- Intervention de courte durée

A-t-on atteint un plafond d'EMV ?

Quelle est la nature des procédures et combien d'audiences y sont rattachées?

Les procédures provisoires

- Sont généralisées
- Sont en augmentation

D'autres pratiques sont également en augmentation en 2020-2022 (gestion d'instance, conférences préparatoires, MPI) mais restent peu fréquentes

Le processus judiciaire se complexifie

- Plus de procédures provisoires
- Plus d'audiences
- Plus de remises

Quelles sont les durées des différentes étapes et quels sont les enjeux sous-jacents?

Il s'écoule plus d'un mois **entre la décision SDC et la saisie du tribunal**

- +3 mois supplémentaires avant le début des mesures ordonnées

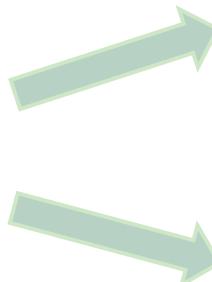


Cette durée n'est pas normée

Comment expliquer cette durée?

Plusieurs durées normées sont souvent **dépassées**

- Durée active de l'évaluation
- Placement provisoire



Étape où les familles sont informées du signalement mais sont en attente de la décision du DPJ

Le délai a été allongé à plusieurs reprises pour répondre aux exigences de la pratique, mais demeure largement dépassé (62% en 2022).

Quels sont les facteurs les plus déterminants pour la durée de l'intervention?

Les épisodes longs sont associés à ...

Caractéristiques familiales

- Enfant plus jeune
- Région urbaine/district
- Monoparentale
- Négligence/risque de

Dossier social

- RTS long
- Attente 1ier contact
- Durée sans responsable à l'AM
- EMV
- Placement
- Reports de rencontres
- Demande d'expertise

Dossier judiciaire

- Procédure proforma
- Remise (conflit d'horaire)
- Procédures externes
- Procédures "autres"

Contextualisation des motifs de remises

- Un facteur associé à la durée de l'épisode
- 106/214 dossiers ne contiennent aucune remise (près de 50%)
- Parmi les dossiers comportant au moins une remise, le nombre de remises varie entre 1 et 11 mais 86% des dossiers ont 1 ou 2 remises
- Le délai moyen engendré par la remise est de 48 jours
- Les principaux motifs de remises:
 - Conflits d'horaires (27%)
 - Temps supplémentaire requis pour prendre connaissance de la preuve ou pour se préparer (17%)
 - Parties en voie de convenir d'une entente (12%)
 - Maladie d'un des acteurs (10%)

Explication des délais par les participants interrogés

- Plusieurs causes associées aux délais:
 - **De nature structurelle ou organisationnelle:** manque de ressources humaines, manque de disponibilités, roulement de personnel.
 - **Liées aux pratiques professionnelles:** recours fréquent aux remises, difficultés ou retards dans les communications; planification du temps de cour
- Les causes identifiées sont souvent **interreliées ou s'impactent une et l'autre** (effet domino);
- Les participants **n'associent pas les délais rencontrés à des problèmes de collaboration** entre les sphères social et juridique de la PJ.

Gestion des instances et délais – perceptions des acteurs

Différentes formules utilisées:

- Gestion de l'instance;
- Proforma;
- Protocole d'instance

Visent à mieux planifier le temps de cour

Pratiques qui varient d'un palais de justice à l'autre

La gestion de l'instance est-elle considérée efficace pour réduire les délais?

OUI...

- Permet de mieux prévoir et gérer le temps de cour utilisé pour une cause;
- S'avère aidant dans les dossiers plus lourds.

NON...

- Nécessite parfois de fixer deux dates;
- Encombre le rôle et les agendas;
- Contribue à créer d'autres délais

Les interactions entre les domaines social et juridique en protection de la jeunesse : constats et bilans

- Relations et collaboration **généralement considérées positives** par les participants:
 - Respect, cordialité, échange d'expertises;
 - Participants identifient et apprécient les contributions respectives
- **À l'unanimité, les participants affirment que:**
 - Les acteurs du social et du juridique doivent nécessairement travailler conjointement en PJ;
 - Leur formation académique les a très peu (ou pas du tout) préparés à travailler en interdisciplinarité.

Les interactions entre les domaines social et juridique en protection de la jeunesse : constats et bilans

Une collaboration généralement positive, mais qui comporte aussi quelques défis...



Formation (et plus globalement de lieux d'échanges et de transfert des connaissances)

Communication complexifiée par des procédures et restrictions déontologiques

Un roulement et un manque de personnel combinés à une charge de travail élevée

Manque de connaissances des enjeux et problématiques des domaines respectifs



Questions / commentaires

Hélie, S., Chateauneuf, D., Lavallée, C., Robitaille, C., Rivest-Beauregard, A. (dir.). (2025). Étude sur la trajectoire sociojudiciaire des enfants dont la situation est prise en charge sous la Loi sur la protection de la jeunesse (TRAJUD) : Rapport déposé au ministère de la Santé et des services sociaux et au ministère de la Justice du Québec, 234 pages

https://www.iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/TRAJUD_rapport_final_29%20avril_2025.pdf